

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 30 octobre 2012 à 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Luc Gaudreault	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Patricia Pépin
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Madame Nicole Thiffault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Isabelle Thiffault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Messieurs Luc Gaudreault, Mario Lebel et Marco Trottier sont arrivés vers les 19 h 15.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

RÉSOLUTION 42 1012

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document
1012-01 soit adopté avec les ajouts suivants :

- 04.06 Comité des décideurs-Communauté entrepreneuriale de Mékinac;
- 06.01 S.A.D.C.-Haut Saint-Maurice.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 43 1012

Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance
ordinaire tenue le 25 septembre 2012 au moins six heures avant le début de la présente
séance, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que le secrétaire soit dispensé
de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au
document 1012-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée
à l'assistance.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la
démocratie scolaire.

À ce moment-ci, monsieur Denis Bastarache, président du Syndicat du personnel
professionnel de l'éducation du Coeur et du Centre du Québec (C.S.Q.), est invité à se
joindre à la séance. Il est accompagné de madame Hélène Dion, vice-présidente, déléguée
de l'unité de l'Énergie.

Monsieur Bastarache s'adresse aux commissaires afin de rappeler la Semaine des
professionnelles et professionnels de l'éducation qui aura lieu du 19 au 23 novembre 2012.
La thématique retenue cette année pour souligner cette semaine est : « Les services
professionnels en éducation, une solution qui s'impose ». Monsieur Bastarache explique
cette thématique. Une invitation est finalement faite aux commissaires à participer à un
déjeuner-conférence qui se tiendra le 20 novembre prochain à l'Auberge Gouverneur.

Messieurs Mario Lebel et Marco Trottier sont arrivés pendant la présentation de monsieur
Bastarache.

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général soumet des recommandations et les
résolutions ci-après décrites sont adoptées.

RÉSOLUTION 44 1012

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 196 0412, adoptée en date du 24 avril 2012, que la Commission scolaire de l'Énergie a présenté au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une demande d'allocation pour la construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois à Saint-Mathieu-du-Parc;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Commission scolaire à ce projet est jusqu'à un maximum de 345 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réserver au budget de la Commission scolaire une partie de cette somme;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit réservée une somme de 139 000 \$ à même le solde du Fonds spécial d'investissement du 30 juin 2008 lequel est au montant de 462 112 \$;

QU'il demeure entendu que l'utilisation de cette somme à même ce fonds soit, le cas échéant, sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 45 1012

CONSIDÉRANT les orientations gouvernementales afin de soutenir les jeunes dans la réalisation d'initiatives entrepreneuriales;

CONSIDÉRANT qu'un projet de mise en place d'une Communauté entrepreneuriale de la M.R.C. de Maskinongé est en élaboration;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est sollicitée pour être partenaire de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie confirme son engagement à agir à titre de partenaire dans le projet de la Communauté entrepreneuriale de la M.R.C. de Maskinongé et qu'elle appuie la mobilisation en faveur d'une telle communauté entrepreneuriale.


Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 19 h 30, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

RÉSOLUTION 46 1012

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement


Président(e)


Secrétaire

Réouverture de la
séance

À 20 h 5, il est procédé à la réouverture de la séance.

RÉSOLUTION 47 1012

Monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit

rouverte au public.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires procèdent à la nomination au poste de direction générale adjointe et direction des services éducatifs (jeunes).

Nomination au
poste de direction
générale adjointe –
direction services
éducatifs (jeunes).
– Renée Tremblay

RÉSOLUTION 48 1012

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 20 0912, qu'un poste de direction générale adjointe et direction des services éducatifs (jeunes) a été ouvert et qu'un processus de sélection a été appliqué;

CONSIDÉRANT, à la suite de ce processus, que le comité de sélection a soumis une recommandation concernant la nomination à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'un projet de contrat est également recommandé relativement à cette nomination;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE, en tenant compte de la recommandation du comité de sélection, que madame Renée Tremblay soit nommée au poste de direction générale adjointe et de direction des services éducatifs (jeunes);

QUE soit également retenue la recommandation quant aux modalités contractuelles afférentes à cette nomination;

QUE plus particulièrement l'entrée en fonction à ce poste soit le 7 janvier 2013;

QUE la présidente, madame Danielle Bolduc, soit autorisée à signer le contrat ici en cause, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue souligne l'appréciation du conseil des commissaires quant à la qualité des travaux du comité de sélection pour le poste de direction générale adjointe et direction des services éducatifs (jeunes).

Par ailleurs, et eu égard à la vacance au poste de direction adjointe aux Services éducatifs (jeunes), il est entendu qu'une recommandation sera présentée à une prochaine séance, à la suite des consultations requises, quant à une abolition de ce poste.

Sur un autre sujet, une résolution est adoptée afin de déléguer un représentant de la Commission scolaire au Comité des décideurs – Communauté entrepreneuriale de Mékinac.

Comité des
décideurs-
Communauté
entrepreneuriale-
Mékinac

RÉSOLUTION 49 1012

Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est partenaire de la Communauté entrepreneuriale de

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est sollicitée pour déléguer un représentant au Comité des décideurs;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que monsieur Martin Lafrenière soit désigné pour agir à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au Comité des décideurs – Communauté entrepreneuriale de Mékinac.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 20 h 15, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 50 1012

pour les fins de pause santé.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la suspension de la présente séance

Adopté unanimement

À 20 h 40, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 51 1012

commissaires.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE la réouverture de la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

En étant aux sujets présentés par la présidence, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Évaluation-
Direction générale

RÉSOLUTION 52 1012

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a tenu un processus d'évaluation du directeur général;

CONSIDÉRANT que le comité formé à cette fin a présenté ses recommandations au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que les recommandations font preuve d'un niveau de satisfaction élevé et soulignent l'excellence du travail accompli par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soient entérinées les recommandations du comité précité et que l'évaluation du directeur général soit versée et conservée au dossier personnel de monsieur Denis Lemaire.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 53 1012

CONSIDÉRANT que les écoles Immaculée-Conception de Shawinigan et La Providence de Saint-Tite sont gagnantes des Prix de reconnaissance Essor 2011-2012 pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT que les Prix de reconnaissance Essor soulignent chaque année le travail et la passion des pédagogues et des responsables scolaires qui assistent les jeunes dans la réalisation de projets novateurs et imaginatifs, en étroite collaboration avec les ressources culturelles du milieu;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement que c'est pour le projet « Shawinigan en légendes, musique et chansons et Shawinigan, notre histoire » présenté par les élèves que l'école Immaculée-Conception a été honorée, alors que pour l'école La Providence, c'est le projet « Jardin du savoir, je me cultive » qui lui a valu l'attribution de ce prix;

CONSIDÉRANT que ces écoles gagnantes sont en nomination pour le titre national qui sera décerné à Trois-Rivières le 2 février 2013;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que des félicitations soient adressées aux écoles Immaculée-Conception et La Providence, gagnantes des Prix de reconnaissance Essor 2011-2012 pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les commissaires, monsieur Mario Lebel porte à la connaissance des commissaires une invitation de la S.A.D.C. du Haut-Saint-Maurice pour une conférence de madame Danièle Henkel et au lancement officiel du projet « Prospecteur d'entreprise ». Cette conférence aura lieu le 22 novembre à 19 h au Complexe culturel Félix-Leclerc.

Les commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services du Secrétariat général et des Communications et il est procédé à la nomination des membres du comité exécutif.

Nominations

RÉSOLUTION 54 1012

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le conseil des commissaires institue un comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui délègue, par règlement, le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif est formé de cinq (5) à sept (7) membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT également que le comité exécutif est formé de tout commissaire représentant du comité de parents;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a déterminé que le nombre de commissaires au comité exécutif soit de cinq, outre les commissaires représentants du comité de parents et que la durée du mandat des membres du comité exécutif soit d'une année avec expiration le premier dimanche de novembre 2012 (référence : résolution 57 1011);

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres du comité exécutif;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE qu'à compter du 4 novembre 2012, les membres du comité exécutif soient :

- Madame Danielle Bolduc, présidente du conseil des commissaires;
- Monsieur Réal Julien, commissaire;
- Monsieur Luc Gaudreault, commissaire;
- Madame Brunelle Lafrenière, commissaire;
- Madame Diane Samson, commissaire;
- Les commissaires représentants du comité de parents, à savoir, madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette.

QUE la durée du mandat des membres du comité exécutif soit d'une année, avec expiration le premier dimanche de novembre 2013.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel présente le rapport financier 2011-2012. Il est ensuite procédé au dépôt de ce rapport.

Rapport financier
2011-2012

RÉSOLUTION 55 1012
au document 1012-03.

Madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit déposé le rapport financier 2011-2012 décrit

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors diverses recommandations auxquelles il est donné suite.

Démission-
Retraite

RÉSOLUTION 56 1012

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a remis sa démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Diane Giguère-Lemire, technicienne en transport scolaire aux Services éducatifs (jeunes) - Service du transport scolaire au centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective le 16 mars 2013.

Adopté unanimement

Plan d'effectif
2012-2013

RÉSOLUTION 57 1012

CONSIDÉRANT l'analyse des postes du personnel de soutien pour l'année scolaire 2012-2013;

CONSIDÉRANT, selon la convention collective, que la Commission scolaire doit procéder à des consultations lorsqu'elle a l'intention de procéder à une modification ou à une abolition de poste et que celles-ci ont été faites auprès du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soient autorisées les modifications et abolitions relatives au plan d'effectif du personnel de soutien administratif et manuel décrites au document 1012-04.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance fournit des explications quant à diverses recommandations et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Contrat-Toiture-
École Immaculée-
Conception

RÉSOLUTION 58 1012

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 146 000 \$ pour la réalisation du projet de réfection de la toiture à l'école Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 4 octobre 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 1012-05;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée conjointement avec la firme *Jacques et Gervais*, architectes et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture à l'école Immaculée-Conception soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Cirtech inc. au montant de 135 095,62 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en décembre 2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté majoritairement

Monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue s'abstient de voter quant à la résolution 58 1012.

RÉSOLUTION 59 1012

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation de 100 000 \$ pour la réalisation du projet de réfection de la maçonnerie à l'école Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 27 septembre 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 1012-06;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée conjointement avec la firme *Jacques et Gervais*, architectes et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie à l'école Immaculée-Conception soit accordé au plus bas soumissionnaire

Contrat-
Maçonnerie-
École Immaculée-
Conception

conforme, soit Construction Claude Caron 9085 2427 Qc inc. au montant de 148 317,75 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en décembre 2012;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté majoritairement

Monsieur le commissaire Jean-Pierre Hogue s'abstient de voter quant à la résolution 59 1012.

RÉSOLUTION 60 1012

CONSIDÉRANT la résolution 275 0512 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure, phase 2 à l'école Antoine-Hallé avec Paul-A. Bisson inc., au montant de 214 212,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT, par la même résolution, que le directeur général est mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excèdent pas 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que « dans le cadre d'une même délégation, le total des dépenses ainsi autorisées ne peut cependant excéder 10 % du montant initial du contrat »;

CONSIDÉRANT les avenants de modification soumis à l'analyse conjointe réalisée par Michel Pellerin, architecte, et les Services des ressources matérielles et de l'informatique dont les documents sont décrits au document 1012-07;

Avenants de
modification-
École Antoine-
Hallé

CONSIDÉRANT que les avenants de modification numéros 4 et 5 au montant de 9 349,71 \$ et de 1 998,27 \$, entraînent un dépassement de 3,37 % supérieur à la délégation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE l'acceptation des avenants de modification numéros 4 et 5 pour des travaux additionnels liés à des conditions existantes imprévues, du renforcement aux structures et des ancrages supplémentaires de maçonnerie ainsi qu'au solin de toiture pour un montant total de 11 347,98 \$, toutes taxes incluses;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer les avenants de modification numéros 4 et 5 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Banque de
professionnels

RÉSOLUTION 61 1012

CONSIDÉRANT les divers projets d'investissements à réaliser pour les années budgétaires 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit procéder au choix de professionnels (architectes et ingénieurs, firmes spécialisées en efficacité énergétique, laboratoires);

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, par sa résolution 311 0612, a désigné les représentants suivants pour composer le comité du choix des professionnels en vue de constituer une banque de firmes de professionnels :

- Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
- Monsieur Maurice Poudrier, commissaire
- Madame Nicole Trudel, commissaire
- Monsieur Denis Lemaire, directeur général
- Monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
- Madame Sylvie Rainville, directrice adjointe des Services des ressources matérielles et de l'informatique
- Madame Monique Guay, régisseuse des Services des ressources matérielles et de l'informatique à titre de secrétaire du comité.

CONSIDÉRANT que les membres du comité, après analyse et évaluation des propositions reçues, ont soumis au conseil des commissaires des recommandations contenues dans le compte rendu décrit au document 1012-08;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la banque de professionnels, pour réaliser certains mandats dans le

cadre des projets d'investissements pour les années budgétaires 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, soit composée des firmes suivantes :

ARCHITECTES :

Régis Côté et associés
125, 5^e Rue
Shawinigan

Les architectes Jacques et Gervais
769, 5^e Rue
Shawinigan

Renée Tremblay, architecte
569, 5^e rue
Shawinigan

Michel Pellerin, architecte
1603, avenue Saint-Marc
Shawinigan

INGÉNIEURS :

Dessau inc.
532, 5^e rue
Shawinigan

Pluritec ltée
585, boulevard des Cèdres
Shawinigan

Les Consultants S.M. inc.
612, 5^e rue, bureau 200
Shawinigan

Consultants Mesar inc.
792, 5^e Rue
Shawinigan

Les Services exp inc.
536, 5^e rue
Shawinigan

FIRMES SPÉCIALISÉES EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

Synergétik
3675, rue Saint-Joseph
Trois-Rivières

Génivar inc.
3450, boulevard Gene-H. Kruger, bur
300
Trois-Rivières

LABORATOIRES :

Groupe ABS
1029, boulevard Ducharme
La Tuque

L V M
2729, avenue Saint-Marc
Shawinigan

Groupe Qualitas inc.
2442, boulevard des Récollets
Trois-Rivières

Inspec-Sol inc.
2385, rue Charbonneau
Trois-Rivières

Labo S.M. inc.
3350, boulevard Gene-H. Kruger
Trois-Rivières

Les Services exp inc.
3120, rue Bellefeuille
Trois-Rivières

QUE, conformément à l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à l'article 45 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*, la Commission scolaire retiendra, en rotation, les services des firmes s'étant qualifiées, et ce, lorsque les honoraires déterminés seront inférieurs à 100 000 \$;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats de services à intervenir avec les professionnels.

Adopté unanimement

Aliénation d'un
immeuble-
Broadway

RÉSOLUTION 62 1012

CONSIDÉRANT, conformément au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*, que l'aliénation d'un immeuble dont la valeur marchande excède 100 000 \$ doit être autorisée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite vendre par voie de soumissions publiques l'immeuble connu et désigné sous le nom de « Centre administratif 742B095 » situé au 500, avenue Broadway, à Shawinigan;

CONSIDÉRANT qu'aucun service pédagogique n'est actuellement dispensé dans cet immeuble, et que tout besoin éventuel, s'il en était, pourrait être comblé par des espaces disponibles dans des immeubles du même secteur, et ce, même en tenant compte des changements de ratio maître/élèves à venir;


CONSIDÉRANT que ledit immeuble avait fait l'objet d'une demande d'autorisation aux fins d'aliénation en mars 2009 (résolution 165 0309), laquelle demande avait été suspendue;

CONSIDÉRANT que l'aliénation de cet immeuble permettrait des économies de coûts substantielles pour la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'autorisation d'aliéner l'immeuble « Centre administratif 742B095 » par voie de soumissions publiques.

Adopté unanimement


Président(e)


Secrétaire

Clôture de la
séance

À 21 h 40, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

RÉSOLUTION 63 1012

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE

